



Municipalité de Grand-Remous

## AVIS PUBLIC

Étant donné qu'une erreur s'est glissée suite à l'ajournement de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017. La date du 22 mai 2017 étant un congé férié, l'ajournement est reporté au **mardi 23 mai 2017 à 16h00**.

Nous nous excusons pour les désagréments occasionnés.

Donné à Grand-Remous, le 3 mai 2017.

Jean-Marie Gauthier  
Directeur général par intérim